

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3904

présenté par

M. Seitlinger, M. Kamardine, M. Bazin, M. Portier, M. Le Fur et Mme Corneloup

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	1
Préparation et emploi des forces	1	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel a pour but d'alerter le Gouvernement sur la nécessité de définir une politique ambitieuse pour le recrutement et la préparation militaire dans nos forces armées.

Le service militaire obligatoire à été supprimé depuis 25 ans. Or aujourd'hui les effectifs sont bas : 270000 militaires en comptant les réservistes. A titre de comparaison, les États-Unis disposent de 2 260 000 militaires professionnels et 86 000 réservistes.

L'augmentation du nombre de militaires en France est une nécessité stratégique face à un contexte géopolitique mondial de plus en plus instable : tensions croissantes aux frontières, conflits persistants dans des zones d'intérêt stratégique et multiplication des zones de conflits.

Par ailleurs, une augmentation des effectifs militaires permettrait à la France de s'engager plus efficacement dans les opérations de maintien de la paix, lui permettant de préserver son rôle clef dans la promotion de ses valeurs et de la stabilité internationale.

En parallèle, la réinstauration d'un service militaire obligatoire concourrait à deux objectifs : d'une part renforcer les valeurs républicaines et la cohésion sociale, d'autre part élargir la base de recrutement, assurant ainsi un vivier plus large de personnel potentiellement mobilisable en cas de crise.

Cet amendement transfère 1 € en AE et CP du programme Environnement et prospective de la politique de défense (144) de l'action Relations internationales et diplomatie de défense (8) vers le programme Préparation et emploi des forces (178) vers l'action Planification des moyens et conduite des opérations (1).